



Ecole
Saint-Joseph

7 avenue Maréchal Leclerc
43590 Beauzac
Tél. : 04 71 61 47 57
Mail : esj.beauzac@orange.fr
Site internet : www.esjbeauzac.fr



CIRCULAIRE DE RENTREE

Année scolaire 2019-2020

HORAIRES

7h15 Garderie

8h30 Rentrée en classes

11h35 Sortie des classes de petite à grande sections

11h45 Sortie des classes de CP à CM2

13h00 Garderie

13h30 Rentrée en classes

16h30 Sortie des classes

16h45 Etude et garderie

17h30 Fin de l'étude

18h45 Fin de la garderie

Attention au changement
d'horaire pour les maternelles !

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée des classes : lundi 2 septembre à 8h30

Toussaint : du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre

Noël : du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier

Hiver : du vendredi 21 février au lundi 9 mars

Pâques : du vendredi 17 avril au lundi 4 mai

Eté : le vendredi 3 juillet au soir

Il n'y aura pas classe les jeudi 21 et vendredi 22 mai (pont de l'Ascension) et le lundi 1^{er} juin (Pentecôte).

REPARTITION DES CLASSES

PS1/MS : Séverine Genest-Faure et Nathalie Tardy (ATSEM)

MS/GS : Anne Boizard et Josy Poncet (ATSEM)

CP : Marie-Noëlle Coulomb

CE1/CE2 : Catherine Vasselon

CM1/CM2 : Christophe Morange + Elodie Chalencon le jeudi
(décharge de direction)

Christiane Alix occupe le poste d'AESH.

Maëva Harendarczyk exercera des missions de service civique jusqu'à fin avril.

SECURITE

Le portillon de l'entrée est équipé d'une gâche électrique et d'un visiophone. Il est nécessaire de sonner pour accéder à la cour de l'école, sauf aux horaires suivants pendant lesquels l'entrée est libre :

- De 8h00 à 8h45
- De 11h25 à 11h50
- De 16h30 à 16h45

En cas de non-réponse, merci d'appeler le 04.71.61.47.57.

De plus, toujours pour des raisons de sécurité, il est rappelé qu'aucun véhicule (hors service) ne doit passer devant l'école et encore moins y stationner. Il n'est pas question de jouer avec la sécurité de nos enfants.

TRES IMPORTANT : Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où ils ont été remis « physiquement » à un adulte dans l'enceinte de l'école. Il n'est pas recommandé de laisser les enfants les plus jeunes aller seuls de votre voiture garée au bord de la route à l'entrée de l'école. La responsabilité de l'école ne saurait être engagée en cas de manquement à ce point.

ASSURANCES

Tous les élèves sont couverts, gratuitement et sans aucune démarche de votre part, par une assurance scolaire et extra-scolaire souscrite par l'établissement auprès de la Mutuelle St Christophe. Vous n'avez plus besoin de nous faire passer une attestation d'assurance.

REUNIONS D'INFORMATIONS

Ce sont des moments très importants de l'année scolaire de votre enfant. Le fonctionnement, les programmes et les attentes des enseignants concernant votre enfant seront communiqués pendant ce temps de rencontre. Ne perdons pas de vue que la réussite des élèves est le fruit du travail des enfants, de la qualité de l'enseignement dispensé mais également de l'implication des familles. La présence d'un maximum de parents est ainsi fortement souhaitée.

PS1-PS2 + MS de Séverine : lundi 16/09 à 18h30

CP : vendredi 20/09 à 18h

GS + MS d'Anne : mardi 17/09 à 18h

CE2-CE1 : mardi 10/09 à 18h

CM1-CM2 : jeudi 26/09 à 18h

GARDERIE

Une garderie gratuite est mise à votre disposition chaque jour :

- de 7h15 à 8h30
- de 13h à 13h30
- de 16h30 à 18h00

La garderie avant 13h étant réservée aux enfants mangeant à la cantine, le portail de l'école reste fermé jusqu'à 13h.

Les garderies sont avant tout un service à destination des familles qui ne peuvent pas garder ou récupérer leur enfant avant et après la classe, elles ne sont pas un centre de loisirs. Afin de ne pas alourdir la journée de votre enfant et également de ne pas dégrader la qualité de ce service, il est souhaitable de récupérer vos enfants dès que possible lorsque vos obligations vous le permettent.

Nous conservons la garderie payante de 18h00 à 18h45 au tarif inchangé de 1,50 € par soir de présence.

ETUDE

A partir du CP, une étude est organisée chaque soir de 16h45 à 17h30. Afin de préserver le climat de travail nécessaire, il n'est pas possible de venir récupérer votre enfant en étude avant 17h30.

A partir de 16h45, tous les enfants du CP au CM2 encore présents à l'école iront obligatoirement en étude, sauf si ces deux conditions sont réunies :

- vous avez prévu de venir les chercher au plus tard à 17h
- vous nous en avez informés préalablement par écrit

Par conséquent, les enfants de primaire n'ont pas la possibilité de rester à la garderie entre 16h45 et 17h30 si leur départ de l'école doit se faire après 17h30.

Chaque vendredi précédant les vacances, il n'y aura pas d'étude (ainsi que la dernière semaine de l'année scolaire).

IMPORTANT

CONTRIBUTION FAMILIALE

Les tarifs mensuels pour 2019-2020 se décomposent de la manière suivante :

Nouveauté 2019

- Contribution familiale
 - Gratuité en PS1 (enfants nés en 2017)
 - 10 € en PS2 (enfants nés en 2016)
 - 20 € (4% de réduction pour 2 enfants, 8% pour 3...) de la moyenne section au CM2
- Fournitures scolaires : 5 €

Nous sommes en train d'étudier la possibilité de vous proposer le prélèvement automatique. Nous vous tiendrons informés sous peu. Pour éviter tout litige, les règlements en espèces doivent être donnés directement au Directeur.

En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour que nous trouvions une solution ensemble. Une famille qui ferait le choix de notre école ne doit pas en être empêchée pour des raisons financières.

Nouveauté 2019

CANTINE (voir le règlement fourni par la Mairie)

Les familles dont les enfants ne mangent pas à la cantine de manière régulière sur l'année doivent impérativement nous prévenir **au plus tard le jeudi à 16h** pour la semaine suivante en notant les inscriptions par écrit à l'aide du coupon que vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant (en plus de le signaler à la Mairie).

TRES IMPORTANT : Pour tous les repas imprévus qui n'auraient pas été inscrits sur ce coupon (ou les annulations de dernière minute), il est obligatoire d'en informer directement la Mairie (04.71.61.47.49) au plus tôt et bien entendu de nous le signaler également par l'intermédiaire du cahier de liaison.

VIE PRATIQUE

1. En cas de changement dans les habitudes (sortie, cantine, ramassage...), merci de nous le signaler par l'intermédiaire du cahier de liaison.
2. N'oubliez pas de nous signaler les changements de numéros de téléphone (notamment les portables).
3. En maternelle, des vêtements pratiques à remettre facilitent le passage aux toilettes. Pensez bien à rendre rapidement les vêtements prêtés par l'école ; nous pouvons en avoir besoin pour d'autres enfants.
4. En collectivité, les poux apparaissent régulièrement. Nous vous prions de surveiller la chevelure de vos enfants et de nous signaler rapidement la présence de poux chez l'un de vos enfants.
5. **En cas d'absence non prévue de votre enfant, il est obligatoire de prévenir l'école, par téléphone ou par mail avant 9h00.** Je rappelle que lors d'absences régulières et non justifiées, l'école doit immédiatement informer l'Inspection Académique. La signature du contrat de scolarisation rend la présence des élèves obligatoire. Après une maladie contagieuse, un certificat médical est obligatoire.
6. Si votre téléphone est sur liste rouge, pensez à le signaler sur le coupon de renseignements.
7. N'hésitez pas à prendre contact avec l'enseignant de votre enfant afin de lui exposer un quelconque problème qui pourrait se présenter et avoir des répercussions sur son travail (santé, problème de famille...).

Si vous avez des questions ou que des difficultés se présentent, je suis disponible pour vous recevoir, sur rendez-vous, le jeudi.

**Le Chef d'établissement,
Christophe MORANGE**